

AVIS RELATIF AU PROJET DE TRAITE DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE

MIRIALIS

Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux au capital de 13.107.855 euros

Siège social : 509 Avenue Paul Bechet 74300 CLUSES

RCS ANNECY 323 946 574

SOCIETE ABSORBEE

BIONECY

Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux au capital de 6.756.244 euros

Siège social : 12 Avenue de Champ Fleuri – 74600 SEYNOD

RCS ANNECY 482 609 336

ACTIF APPORTE : 14.168.592 euros

PASSIF PRIS EN CHARGE : 976.384 euros

ACTIF NET APPORTE : 13.192.208 euros

EFFET FISCAL DE LA FUSION : 1^{er} Janvier 2018.

REMUNERATION DE L'ACTIF NET APPORTE : création de 12.888 actions nouvelles de 435 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées de la société absorbante à titre d'augmentation de son capital social, attribuées aux actionnaires de la société absorbée à raison d'une action de la société BIONECY pour 6,04 actions de la société MIRIALIS.

PRIME DE FUSION : 7.585.928 euros

TRAITE DE FUSION : en date du 29 Juin 2018 déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 26 Juillet 2018.